

Ille & Vilaine (35)

Production laitière biologique

Philippe Morin

Système herbe - maïs - betteraves

Année 2003

Historique

- 1995 :** Installation après parents sur une exploitation laitière - 165.000 L de quota et production de céréales.
- 1997 :** Agrandissement de 12 ha
- 1998 :** Début de la conversion à la bio
- 1999 :** Remembrement et construction d'une nouvelle stabulation
- Nov 99 :** Livraison du lait en bio
- 2000 :** Mise aux normes
- 2002 :** Construction de la salle de traite / laiterie et de la nurserie

Main d'oeuvre



Philippe



Le système

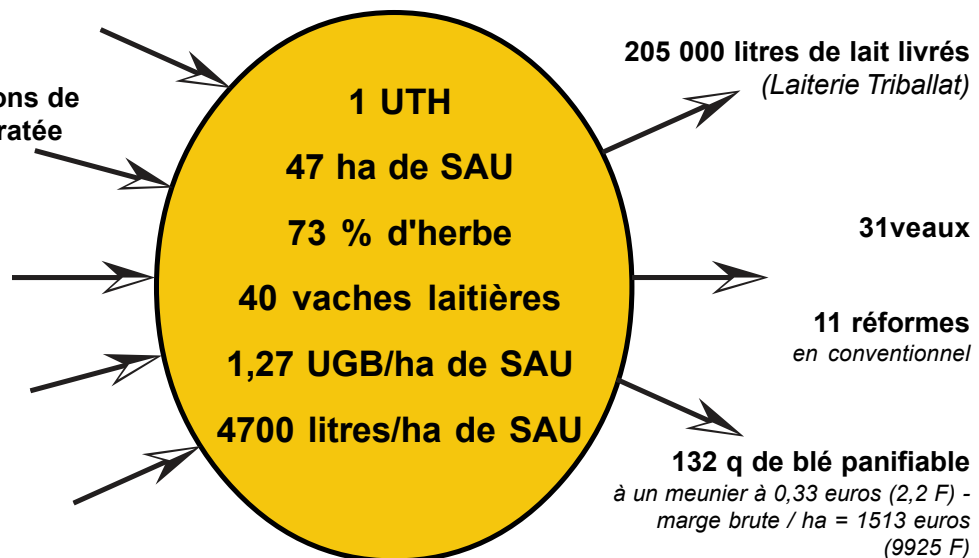
30 t de paille

14,5 t de bouchons de luzerne déshydratée

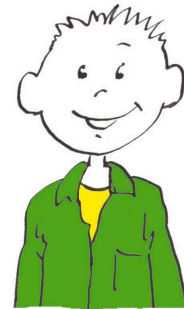
Lithothamne

Minéraux

Semences



Le choix de la bio



«Avant mon installation, j'ai visité différentes fermes laitières avec des systèmes extensifs tout herbe et en agriculture biologique. Différents points me chagrinaient dans le système tel qu'il était mise en place: des pics de travail importants avec les semis et les travaux de récolte du maïs et un revenu pas toujours à la hauteur des espérances. Et puis, pourquoi produire plus s'il y a déjà sur-production ?

Après l'agrandissement de 12 ha en 1997, la conversion de la ferme en bio était envisageable. J'ai aussitôt décidé de m'engager en agriculture biologique. Les années de transition ont été assez difficiles car il a fallu revoir et modifier entièrement le système et son fonctionnement en 18 mois ! Avec un peu de recul, il aurait peut être fallu commencer à extensifier mon système avant de m'engager en bio.»

Philippe

Le parcellaire

Le parcellaire est divisé en 3 sites :

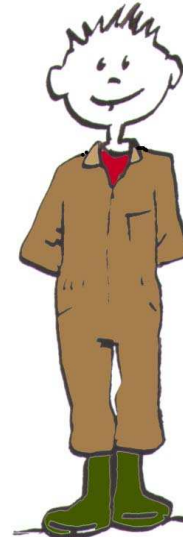
→ 28 ha accessibles aux laitières autour des bâtiments. Les $\frac{3}{4}$ de ces terres sont argilo limoneuses et profondes, le reste est constitué de terres sableuses, desséchantes sur roc.

→ 16 ha de terres profondes et argilo limoneuses à 3 km sur la commune du Châtellier. En 2003, j'ai perdu 1 ha sur cet îlot.

→ 3 ha de bonnes terres sur la commune de Lécousse à 10 km.

«Outre les 3 ha à 10 km, mon parcellaire présente l'avantage d'être assez groupé, ce qui me permet de garder les génisses toute l'année sur les 16 ha du Châtellier.»
Philippe

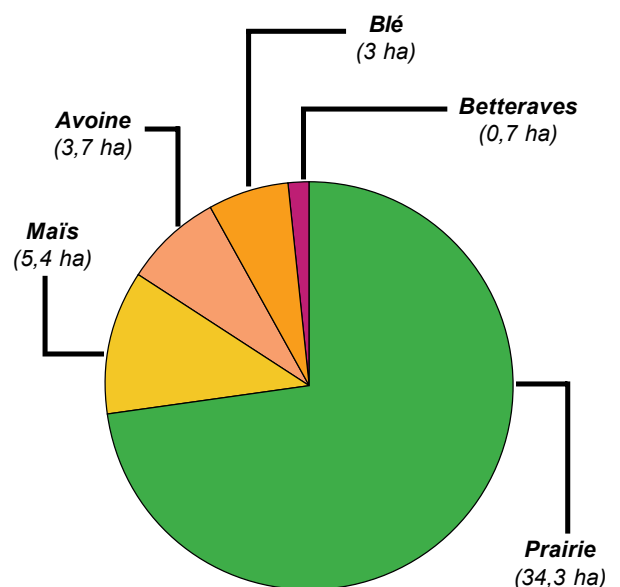
«Priorité au pâturage des laitières sur les parcelles accessibles. Les parcelles plus éloignées sont destinées au pâturage des génisses ou aux fauches»



L'assolement

«Plus de 80 % des surfaces de la ferme sont consacrées aux prairies. L'herbe fraîche est l'aliment le plus sain et celui qui me coûte le moins cher. Pour prévenir la chute de production de l'herbe en hiver et en août, nous réalisons des stocks de fourrages : du foin, de l'enrubannage d'avoine, des betteraves et de l'ensilage de maïs. 3 ha de blé panifiable sont également cultivés et destinés à un meunier. Cette vente de céréales me permet d'acheter en contre partie les protéines qui ne sont pas produites sur la ferme.»
Philippe

«Dans notre système bio, l'objectif est de faire pâturer un maximum de surfaces le plus longtemps possible aussi bien par les laitières que par les génisses»



47,1 ha de SAU

(Surface Agricole Utile)

40,4 ha de SFP

(Surface Fourragère Principale)

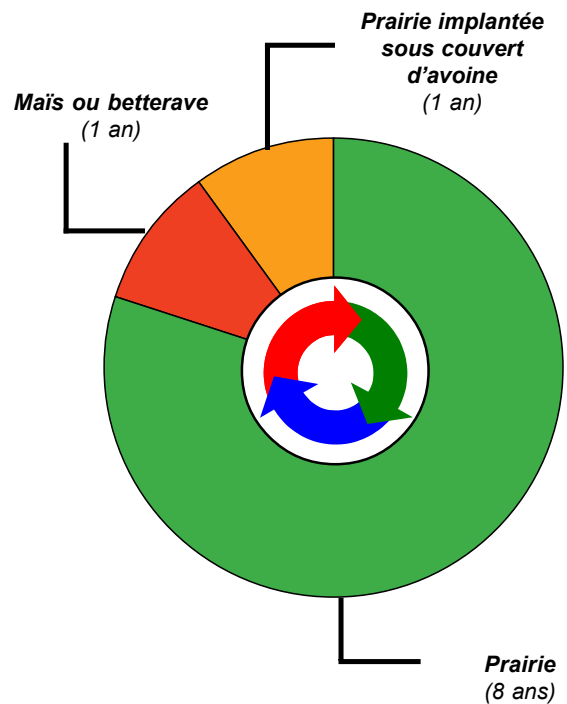
Les rotations

«Pour les parcelles accessibles aux laitières (autour de la ferme), les prairies sont conservées le plus longtemps possibles. Suit une plante sarclée (le maïs ou les betteraves) qui permettent de valoriser l'azote libéré par la prairie et de lutter contre les vivaces (rumex, chardons). Une nouvelle prairie est ensuite implantée sous un couvert d'avoine qui sera ensilé. Les mélanges utilisés pour le pâturage des laitières sont à base de Dactyle, Fétuque, Trèfle Blanc, Trèfle Violet et d'un peu de Ray Grass Anglais. Actuellement, je privilégie la Fétuque au Ray Grass Anglais dans mes mélanges, car elle tient plus longtemps, pousse plus vite au printemps et apporte plus de fibres à la ration. Associé au Dactyle, j'obtiens de meilleurs rendements, la pâture et le pâturage durent plus longtemps.»

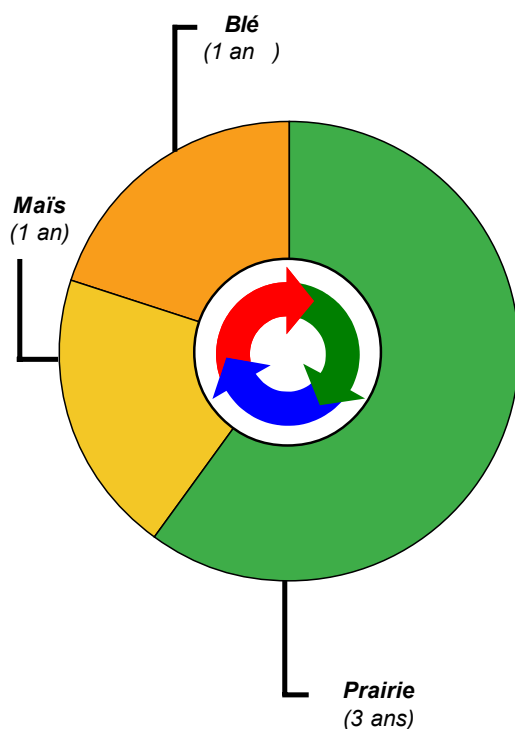
Philippe

«L'ensemble des parcelles de la ferme entre en rotation. Il existe deux types de rotation»

Sur les 28 ha accessibles :



Sur les 19 ha plus éloignés :



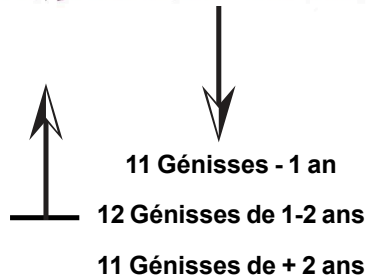
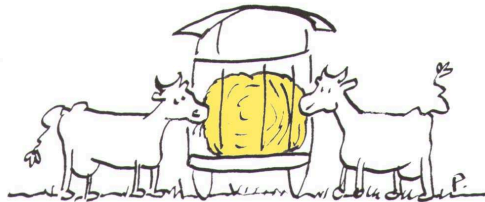
«Pour les parcelles plus éloignées respectivement à 3 et 10 km : la part des cultures dans la rotation est plus importante. Les prairies destinées à la fauche (foin, enrubannage ou ensilage) et au pâturage des génisses sont implantées en Ray Grass Hybride et Trèfle Violet.»

Philippe

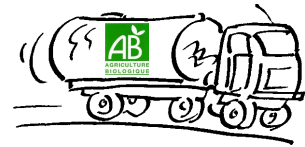
Le troupeau

40 vaches laitières

(race : 2/3 Holstein - 1/3 Normandes)



Soit 60 UGB



→ **204 330 litres livrés**
 À Triballat
 Prix moyen en 2002 : 394 euros pour 1000 L soit 2.58 F/L
 Prix moyen en 2001 : 413 euros pour 1000 L soit 2.71 F/L

→ **11 réformes**
28 % de taux de réforme
28 % de taux de renouvellement

→ **31 veaux croisés**
 à 250 euros (1645 F) en moyenne



4 euros/VL/an de frais vétérinaires

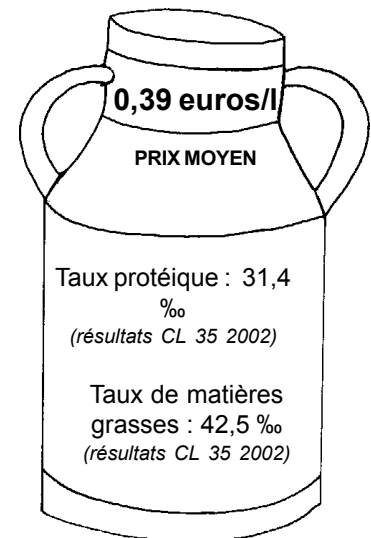
La production laitière

208 000
 litres de quota

«Mon troupeau est constitué à 2/3 de Holstein et à 1/3 de Normandes. A terme, je pense augmenter la part d'Holstein dans le troupeau. Pour moi, la Prim'Holstein est une race plus apte à valoriser les fourrages plus fibreux comme le Dactyle et la Fétuque. A l'herbe, leur réponse est également plus rapide.
 Les vêlages ont lieu toute l'année. Pour les génisses, les vêlages ont plutôt lieu en juin et juillet et j'essaie d'éviter la période de décembre à avril. Les veaux des primipares (génisses) sont croisés limousin, pour les multipares les veaux sont croisés Bleu Blanc Belge.»
Philippe



5257 kg/VL
 de production moyenne
42‰
 de quota de matière grasse



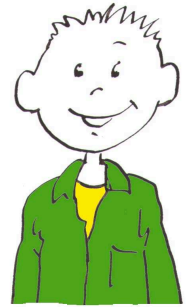
«L'objectif est de produire le quota, tout en restant à 40 laitières : il me faut donc une race capable de produire environ 6000 kg en valorisant au mieux le bon niveau de la ration»

L'alimentation des laitières

94%

 d'autonomie alimentaire

«L'alimentation des animaux est 100% bio et en majorité produite sur la ferme»



«Mes engagements en agriculture biologique et dans la mesure CTE "système herbager à faible niveau d'intrants" influencent la ration des laitières :

- le cahier des charges bio limite à 50 % de la MS la quantité d'ensilage introduit dans la ration.
- la mesure CTE limite la consommation d'ensilage de maïs à 750 kg MS / laitière / hiver.

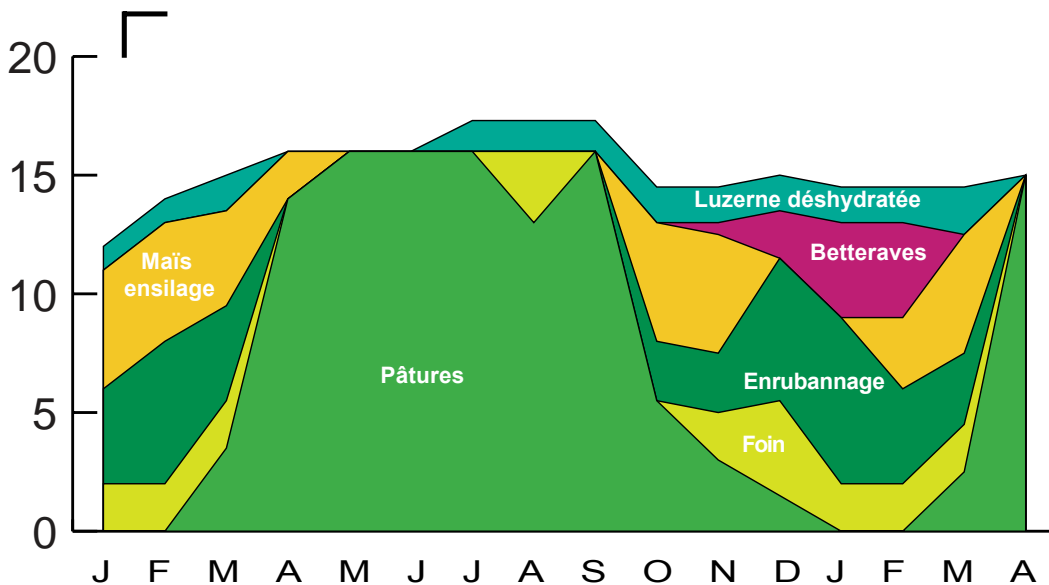
Ainsi, je ne distribue pas d'ensilage de maïs entre le 20 novembre et le 1^{er} février. A la place, j'introduis des betteraves, distribuées entières, dans la ration des laitières.

Pendant cette période, j'essaie d'utiliser un enrubannage qui me permet de rapporter des fibres et de l'azote à la ration.

La ration hivernale est également complétée par du foin et de la luzerne déshydratée.»

Philippe

Fourrages en kg MS / VL / j



SCA = Surface Consacrée aux Animaux

Chargement

1,36 UGB / ha de SCA Apparente
 0,57 ha d'herbe / UGB
 1,48 UGB / ha de SFP

Niveau de productivité

5017 kg / ha de SCA Apparente
 4772 kg / ha de SCA Réelle

Bâtiments et matériels



«Beaucoup de travaux ont été réalisés sur la ferme depuis 1999»

«Tous les bâtiments ont été déplacés.
 - la construction d'une stabulation de 900 m² en aire paillée avec 42 places cornadis et 3 cases pour les génisses.
 - la mise aux normes avec la construction de la fosse géomembrane de 400 m³ et une fumière de 400 m².
 - la construction d'une salle de traite 1 x 10 arrière, d'une laiterie et d'une nurserie.»

Philippe



«Je travaille essentiellement en CUMA»

«J'ai très peu de matériel en propre, juste un tracteur et une dessileuse pailleuse. La majeure partie du matériel est emprunté à la CUMA. Sinon, je fais appel à un Entreprise de Travaux Agricoles pour les foins, l'ensilage d'herbe et de maïs, la moisson, les travaux du sol et semis du blé et du maïs.»

Temps de travail



«Il faut compter au moins 5 h de temps d'astreinte le dimanche entre les traites, les soins aux veaux et l'alimentation des laitières.

Nous prenons assez peu de week end mais, le fait d'être, aujourd'hui, bien équipé au niveau du matériel et des bâtiments nous permet de gagner du temps.

Nous nous accordons une semaine de vacances l'été.»

Philippe

Coût direct pour 1000 litres de lait livrés

99 euros

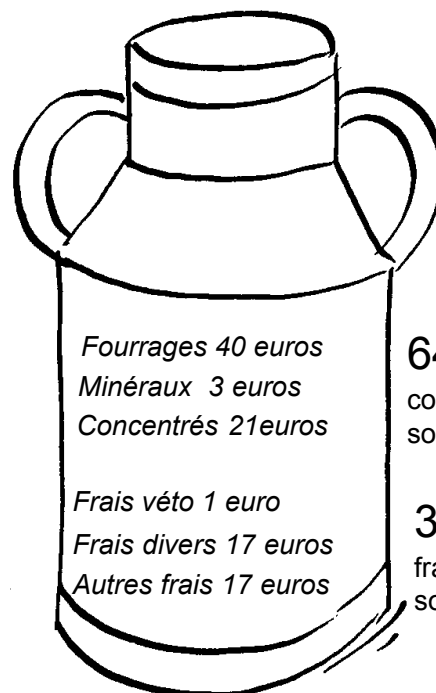
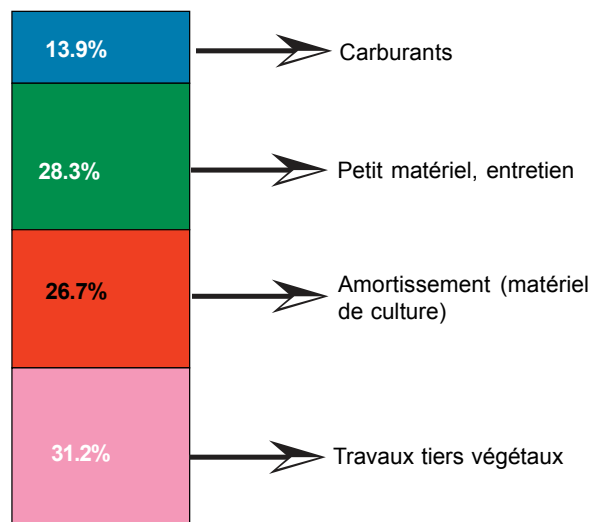
de coûts pour 1000 litres de lait livrés



soit 0,65 F/L livré

Coût de mécanisation

Pour 100 euros de coût de mécanisation :



64 euros de coût alimentaire soit 0,42 F/L

35 euros de frais d'élevage soit 0,23 F/L

Efficacité économique

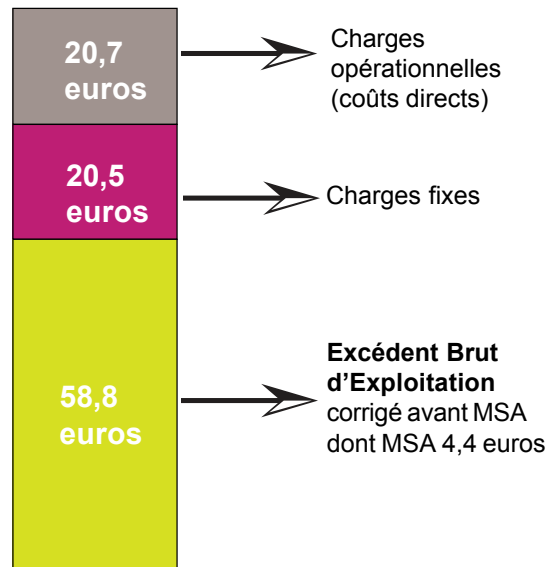
☛ Pour 100 euros de produit :
 11 euros d'aides
 PAC + CTE

0,32 euros
d'Excédent Brut
d'Exploitation pour
1 litre de lait livré

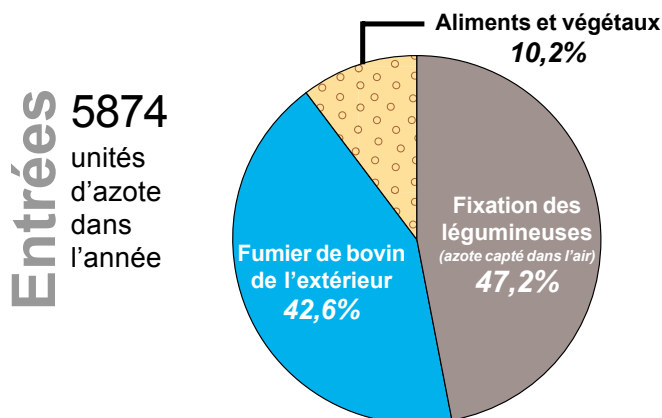
soit 2,10 F d'EBE/L livré



☛ Pour 100 euros de produit :



Bilan azote apparent (méthode INRA Quimper)



Solde : + 91,8 unités d'azote/ha/an

Moyenne sur 120 élevages laitiers (non-bio)
 : + 149 unités d'azote/ha/an

Impact sur l'environnement

☛ **Zéro Pesticide**

☛ **Chargement adapté : 1,27 UGB / ha de SAU**

☛ **Aucun sol nu l'hiver**

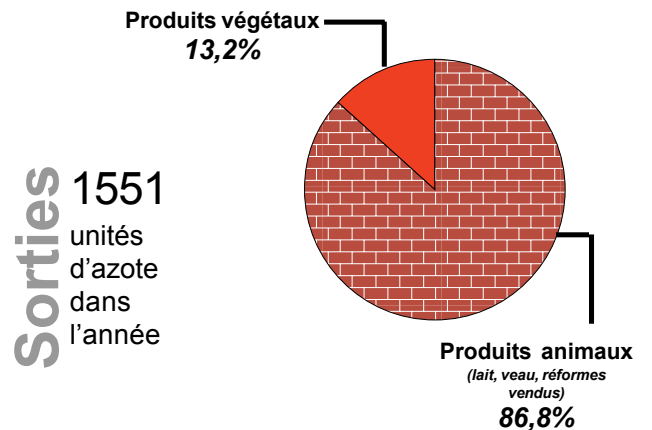
☛ **1 km de haie replantée sur talus en bordure de ruisseau**

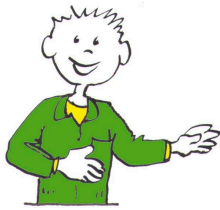
☛ **Entretien mécanique des talus**

☛ **Répartition des matières organiques sur l'ensemble des surfaces**



«Les pratiques mises en oeuvre dans le cadre des cahiers des charges de l'agriculture biologique ont un impact positif sur l'environnement.»
 Philippe





PATURAGES du COGLAIS

Une association regroupant des éleveurs, des élus, des responsables
d'associations sur le Coglais
et les cantons voisins.

Ses Objectifs :

- ↪ Modifier les systèmes de productions pour préserver l'environnement
- ↪ Rechercher une meilleure valorisation des produits
- ↪ Créer des liens avec les autres habitants du pays

Ses réalisations :

Un projet collectif de CTE production d'herbe et protection des paysages et de la ressource en eau " Pâturages du Coglais " validé en mai 2001. Cinq CTE signés.

Des projets :

- ↪ Faire adhérer de nouveaux agriculteurs à cette démarche
- ↪ Réflexions à partir du futur CAD (contrat d'agriculture durable)
 - ↪ Resserrer les liens entre ville et campagne
- ↪ Mettre en place des circuits de distributions de produits alimentaires de qualité, issus de ce territoire
 - ↪ Réfléchir à une filière " bois-énergie "

Contacts :

Alexandre Galle - La Rouennerie
35460 Montours
☎ **02 99 98 61 76**

AFIP Bretagne - Chantepie
Michel CARRE
☎ **02 99 77 39 21**

PATURAGES du COGLAIS

Systeme fourrager à base d'herbe

Herbe



- 55% de la SAU
(Surface Agricole Utile)
75% de la SFP
(Surface Fourragère Principale)

Maïs ensilage



- maximum 1/3 de la ration
pendant 5 mois

Azote organique

- maximum 140 unités, produites
sur l'exploitation

Azote minéral

- 0 sur prairie, maïs, betteraves,
100 Unités sur céréales d'hiver

Herbicides

- 2/3 de dose au maximum par
matière active utilisée

Fongicides

- 1 seule matière active
1 dose maximum

Le pâturage est favorisé au maximum.

Les haies et les talus sont entretenus et reconstitués si besoin.

PATURAGES du COGLAIS

Se faire connaître pour mieux valoriser les productions de qualité de l'agriculture du Coglais

↳ Des produits laitiers, de la viande bovine, issus de systèmes à base d'herbe

↳ Des démarches en cours :

- **Faire connaître** la qualité des produits et des modes de production en ouvrant nos fermes aux visiteurs (scolaires, consommateurs, élus...)
- **Engager des relations** avec des structures publiques et privées, gérant des établissements de restauration ;
- Des contacts sont pris dans le pays de Fougères et sur la ville de Rennes.

↳ Des perspectives :

- **Créer des filières locales** : producteurs, collecteurs / transformateurs, distributeurs ;
- **Pour vendre des produits du pays** en direct ou dans des structures existantes, lieux de restauration moyennes surfaces, traiteurs...

